

Certification CSA-GTP

Formulaire d'adhésion – Campagne 2022/2023

Le présent formulaire d'adhésion sera de préférence complété informatiquement. (Il est également disponible sur le site https://charte.csa-gtp.com.

Ce formulaire, est à transmettre au secrétariat de la certification CSA-GTP :

Syndicat de Paris – Service CSA-GTP - 5 rue du Louvre - 75001 Paris – secretariat@csa-gtp.com

Le versement du droit annuel d'adhésion se fera à réception de la facture correspondante que le Syndicat de Paris adressera à réception dudit formulaire. (cf. conditions générales d'adhésion à la certification CSA-GTP disponibles sur le site https://charte.csa-gtp.com).

Le droit annuel d'adhésion est de :

Pour les entreprises adhérentes à l'une des Organisations propriétaires de la CSA-GTP (La Coopération Agricole Métiers du grain / la Fédération du Négoce Agricole / le SYNACOMEX) :

- **240** € TTC (200 € HT) par entreprise <u>pour une adhésion initiale comme pour un renouvellement.</u>

Toutefois, les entreprises dont <u>l'adhésion initiale</u> intervient <u>au cours du second semestre</u> de campagne (**après le 1**^{er} **Janvier 2023**) doivent s'acquitter d'un droit forfaitaire de 120 € TTC (100 € HT) pour la période courant depuis leur date d'adhésion jusqu'à la fin de la campagne.

Pour les autres entreprises :

960 € TTC (800 € HT) par entreprise <u>pour une adhésion initiale comme pour un renouvellement.</u>

Toutefois, les entreprises dont <u>l'adhésion initiale</u> intervient <u>au cours du second semestre</u> de campagne (après le 1^{er} Janvier 2023) doivent s'acquitter d'un droit forfaitaire de 480 € TTC (400 € HT) pour la période courant depuis leur date d'adhésion jusqu'à la fin de la campagne.

Nature de la demande (*):	Adhésion initiale □	Renouvellement \square
En cas d'adhésion initiale (*):	l'opérateur certifie que son activité principale est la collecte, le stockage et la commercialisation de grains \Box	
Votre entité est-elle adhérente à l'u (La Coopération Agricole – Métiers du C		
Si oui, merci de préciser à laquelle La Coopération Agricole – Métiers du		Négoce Agricole □ le Synacomex □
En cas de renouvellement, Numéro d'adhérent :		
Désignation de l'entreprise :		
Statut (*):	Coopérative □ Négocian	at \square Silo portuaire \square Autre \square
Adresse (siège administratif) :		
Code Postal :	Commune	
N° TVA intracommunautaire :		

Livraison direct Ferme Opérations mécaniques simples Le module transport doit être couplé avec au moins une autre activité
☐ Achats, stockage et commercialisation de matières premières pour aliments des animaux et aliments composés
☐ Module non OGM
(*) Merci de cocher la (les) case(s) correspondante(s)
Contact interne
Nom: Prénom.
Téléphone :
Organisme Certificateur
Raison sociale:
Nom et Prénom du contact :
Adresse e-mail du contact :
L'entreprise ci-avant désignée sollicite son adhésion à la démarche CSA-GTP . Elle reconnaît avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de cette démarche de certification au travers des documents qui son disponibles sur le site https://charte.csa-gtp.com :
 Le référentiel d'audit CSA-GTP et son annexe transport Le règlement de certification et d'audit CSA-GTP Les conditions générales de la certification CSA-GTP
En soumettant ce formulaire d'adhésion, l'entreprise accepte que les informations la concernant saisies dans ce formulaire soient utilisées pour une publication sur la liste des entreprises certifiées CSA-GTP publiée sur le site de la CSA-GTP https://charte.csa-gtp.com .
L'entreprise est informée que le traitement qui est fait, par le Syndicat de Paris, des données personnelles collectées par le biais du présent formulaire d'adhésion respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Elle est informée des droits dont elle dispose sur ses données par le biais : - Des conditions générales – campagne 2022/2023 - De l'information préalable à l'adhésion
Le :

Signature + Cachet de l'Entreprise